



02_2026_07

Département des Pyrénées Atlantiques
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL
DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA REHABILITATION DE
BRANCHEMENTS

COMPETENCE : COLLECTE

Date convocation : 01/07/2026
Nombre de voix présentes : 16
Nombre de voix en exercice : 25
Nombre de voix ayant pris part à la décision : 18

L'an deux mille vingt-six, le 07 juillet, à 18h15 le Conseil Syndical, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Soumoulou, après convocation légale, sous la présidence de M. TREPEU Alain.

Etaient Présents :

Collectivités 2026	Délégués titulaires	Délégués suppléants
ANDOINS	Mme LACAZE-LABADIE Aude	
ESPOEY	M. DIAS Francis	
GER	M. BARATS Alain	
GOMER	M. CAILLABET Gilles	
LEMBEYE	M. DESSÉRE Jean-Michel	
LEMBEYE	M. BOURDA Olivier	
LIVRON	M. SARRABERE Jean-Luc	
PONTACQ	M. LARRAZABAL Didier	
PONTACQ	M. CAZENAVE Jean-Bernard	
SAMSONS LION	Mme LAHONDA Marie Claude	
SERRES MORLAAS	M. LOUET Christophe	
SOUMOULOU	M. TREPEU Alain	
SOUMOULOU	M. VIGNES Guillaume	
CATLP ANC, COLL, AEP Pour Ibos	Mme MARQUEZ Stéphanie	
CATLP ANC, COLL, AEP Pour Lamarque Pontacq		M. SACHS Geoffrey
CATLP ANC, COLL, AEP Pour Lamarque Pontacq		M. DUPONT Alain

Ont donné procuration :

Collectivités 2026	Délégués titulaires	Délégués désignés
ANDOINS	M. BOUSQUÉ Pierre	Mme LACAZE-LABADIE Aude
NOUSTY	M. COURADES Michel	M. LARRAZABAL Didier

Secrétaire de séance : M Alain PERSONNE

Le quorum étant atteint, le Conseil Syndical peut délibérer.

Le Président rappelle à l'assemblée que nous réalisons des contrôles de branchements des particuliers au réseau d'eaux usées et que nous leur demandons de se mettre en conformité et d'effectuer les travaux nécessaires.

Monsieur le Président explique que la démarche peut être accompagnée d'aides de l'Agence de l'Eau Adour Garonne et que dans ce cadre il convient de délibérer et de solliciter clairement l'aide financière de l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

Plusieurs dossiers pourront être déposés au cours de l'année chacun comprenant plusieurs réhabilitations de particuliers.

Sur les six premiers mois de l'année, nous souhaitons déposer des dossiers dispersés sur les secteurs de Barzun, Soumoulou et Pontacq pour un montant de 89 512€HT et nous sollicitons auprès de l'AEAG une aide de 50% soit 44 756€HT.

Monsieur le Président demande à l'assemblée de bien vouloir délibérer en ce sens.

Le Comité Syndical, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré,

<u>DECIDE</u>	de déposer le dossier ci-dessus détaillé
<u>SOLLICITE</u>	les aides financières de l'Agence de l'Eau Adour Garonne
<u>PRECISE</u>	que les crédits nécessaires seront prévus au budget
<u>CHARGE</u>	le Président de procéder à toutes les formalités nécessaires à cette opération

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Au registre ont signés les membres présents,

Pour extrait conforme,
PRESIDENT,

syndicat
eau et assainissement
béarn bigorre



TREPEU Alain